

## SOCIOLOGIE DES PARLEMENTAIRES GAULLISTES DE LA IV<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE

**Bernard Lachaise**

*(Université Michel de Montaigne-Bordeaux III)*

Pour esquisser une étude sociologique des parlementaires gaullistes de la IV<sup>e</sup> République, il faut, au préalable, s'entendre sur le *corpus*. Or, définir un parlementaire gaulliste sous la IV<sup>e</sup> République est plus difficile que pour les autres élus au Parlement. Le gaullisme n'existe en tant que force politique qu'à partir de la création du Rassemblement du peuple français (RPF) en avril 1947 : or les premières élections à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République ont eu lieu en novembre-décembre 1946. De Gaulle retire le RPF de la vie électorale et parlementaire en mai 1953. Dès lors, le Centre national des Républicains sociaux présente des candidats et participe à la vie parlementaire au nom du gaullisme, mais en dehors du général de Gaulle.

Quels critères utiliser, sous cette IV<sup>e</sup> République, où de nombreux élus de 1946 - sous l'étiquette MRP ou la bannière RGR - se disent gaullistes - tels Michelet, Capitant ou Chaban-Delmas - et où les rares élus républicains sociaux des années 1955-1958 - comme Debré, Chaban-Delmas ou Triboulet - s'affirment gaullistes, ce que personne ne peut leur contester, même si Charles de Gaulle, retiré à Colombey-les-Deux-Églises, fronce les sourcils en voyant son nom utilisé... ? Certains critères ne conviennent pas ou ne suffisent pas. Ainsi, le seul soutien accordé par le mouvement gaulliste élargit excessivement le *corpus* : Gaston Monnerville n'en a-t-il pas bénéficié, au 1<sup>er</sup> tour des sénatoriales, dans le Lot, en 1948<sup>1</sup> ? L'adhésion à un des partis - RPF ou républicains sociaux - pourrait être déterminante, mais les sources sont trop pauvres pour l'attester<sup>2</sup>. Le meilleur des critères n'est-il pas celui de l'appartenance à un des groupes parlementaires gaullistes : « Action Démocratique et Sociale » à l'Assemblée nationale et « Action Démocratique et Républicaine » au Conseil de la République

---

<sup>1</sup> Bernard Lachaise, *Le Gaullisme dans le Sud-Ouest au temps du RPF*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1997, p.293.

<sup>2</sup> Le seul fichier national du RPF conservé est trop tardif (1954-55) et ne regroupe qu'une partie des adhérents, ceux qui continuent à côtoier même après la mise en sommeil du RPF. Le fichier des républicains sociaux a disparu.

jusqu'en 1951, puis « RPF » et après 1953, « Union républicaine et d'Action Sociale » et « Républicains Sociaux » (Tableau 1). Cela ne réduit pas cependant pas totalement la difficulté car la lisibilité reste complexe : les premiers groupes n'apparaissent qu'en décembre 1948 et ne rassemblent pas tous les gaullistes.

**Tableau 1**  
**Les groupes gaullistes à l'Assemblée nationale**  
**(1949-1957)**

<b>Date</b>	<b>Nom du groupe</b>	<b>Effectifs du groupe (+ apparentés)</b>	<b>Président du groupe</b>
11 janvier 1949	Action démocratique et sociale (ADS)	16 (+3)	René Capitant
	Républicains populaires indépendants (RPI) (app. au groupe ADS)	6	Jacques Furaud
10 janvier 1950	ADS	16	R.Capitant
	RPI	6	J.Furaud
9 janvier 1951	ADS	16	R.Capitant
	RPI	6	J.Furaud
6 juillet 1951	RPF	118 (+3)	Jacques Soustelle
13 janvier 1953	RPF	84	André Diethelm
	Indépendant d'action républicaine et sociale (IARS)	30 (+2)	Edmond Barrachin
12 janvier 1954	Union républicaine et d'action sociale (URAS)	77	Jacques Chaban-Delmas
	IARS	32 (+2)	Henri Bergasse
11 janvier 1955	Républicains sociaux	72	Raymond Triboulet
	IARS	32 (+2)	H.Bergasse
24 janvier 1956	Républicains sociaux	20 (+1)	J.Chaban-Delmas
1 <sup>er</sup> octobre 1957	Républicains sociaux	19 (+2)	R.Triboulet

*Source : Journal officiel*

**Tableau 2**  
**Les groupes gaullistes au Conseil de la République**  
**(1948-1957)**

<b>Date</b>	<b>Nom du groupe</b>	<b>Effectifs du groupe (+ apparentés)</b>	<b>Président du groupe</b>
9 décembre 1948	Action démocratique et républicaine (ADR)	57 (+ 1)	A.Diethelm
10 janvier 1950	ADR	57 (+ 1)	A.Diethelm
9 janvier 1951	ADR	57 (+ 1)	A.Diethelm
5 juin 1952	RPF	48 (+ 2 + 4 Rassemblement d'Outre-Mer) (ROM)	Francis Le Basser (+ Robert Aubé)
13 janvier 1953	RPF	38 (+ 2 + 9 ROM)	F.Le Basser (+ Robert Aubé)
	IARS (rattaché au groupe des RI)	6	Léon Muscatelli
12 janvier 1954	RPF	37 (+ 2 + 9 ROM)	F.Le Basser (+ Robert Aubé)
	IARS	6	L.Muscatelli
11 janvier 1955	Républicains sociaux	36 (+ 2 + 9 ROM)	Michel Debré (+ Robert Aubé)
	IARS	6	L.Muscatelli
2 octobre 1956	Républicains sociaux	30 (+ 1 + 9 ROM)	M.Debré (+ Robert Aubé)
1 <sup>er</sup> octobre 1957	Républicains sociaux	31 (+ 1 + 8 ROM)	M.Debré (+ Robert Aubé)

*Source : Journal officiel*

Il faut, alors, tenir compte, de l'existence, entre 1948 et 1951, dans les deux chambres, d'un Intergroupe gaulliste, réunissant des parlementaires issus de divers groupes. À titre d'exemple :

**Tableau 3**  
**Les intergroupes RPF au Parlement**  
**La situation en décembre 1948**

Assemblée nationale	Conseil de la République
22 Action démocratique et sociale	58 Action démocratique et républicaine (+ 1 apparenté)
21 PRL	26 Républicains indépendants
7 Radicaux	23 RGR
7 Républicains indépendants	9 PRL
5 Union démocratique des indépendants	7 Paysans
2 Paysans	
1 non inscrit	
<b>Total : 65</b>	<b>Total : 123 (+1)</b>

*Source* : Jean-Paul Thomas<sup>1</sup>

Enfin, dernier élément de complexité, les gaullistes ont connu, au Parlement, une importante scission en 1952 et une plus limitée, en 1956 d'où, par exemple, la division du groupe RPF en 1952, en deux groupes, RPF et IARS (tableau 1). Nous retiendrons ici, en croisant plusieurs critères et après étude précise de chaque parcours, la définition déjà proposée : les membres des groupes gaullistes, en y ajoutant quatorze membres des Intergroupes qui ont été candidats sur des listes RPF, en particulier au Conseil de la République, en 1948<sup>2</sup>. Ainsi délimité, le *corpus* compte 229 parlementaires, dont 191 métropolitains et 38 élus d'Outre-Mer, ce qui permet d'envisager

---

<sup>1</sup> Jean-Paul Thomas, « Intergroupes », dans Bernard Lachaise (dir.), *Dictionnaire des gaullistes. Du RPF à l'UNR. 1947-1959*, à paraître en 2007 chez Honoré Champion.

<sup>2</sup> Bernard Lachaise, « Itinéraire des parlementaires gaullistes de la IV<sup>e</sup> République », *Parlement(s)*. Revue du Comité d'Histoire Parlementaire et Politique, N°7, 2007. L'article est accompagné de la liste nominative des 229 avec dates de naissance et de décès ainsi que lieu, assemblée et dates d'élection.

une étude sérieuse, même si le sujet n'est pas totalement neuf<sup>1</sup>. Si la méthode prosopographique est difficile et doit sans cesse questionner l'historien qui l'utilise, comme l'a remarquablement démontré le politiste Bernard Lacroix, elle n'en est pas moins riche d'intérêt, comme l'a rappelé l'historien Éric Anceau, fort d'une riche expérience en la matière<sup>2</sup>. L'enquête sur les parlementaires gaullistes qui est à la base de cette étude est en cours et ne permet pas, à ce jour, de présenter les conclusions concernant tous les aspects d'une recherche prosopographique. L'esquisse qui suit n'a, bien sûr, pas la prétention d'« expliquer les attitudes et les évolutions politiques des personnes considérées » et encore moins d'en « déduire des enseignements concernant la nature même de la démocratie » sous la IV<sup>e</sup> République comme Nicolas Roussellier le craint à propos de l'étude des parlementaires de la III<sup>e</sup> République<sup>3</sup>. Elle n'a pour objectif que d'apporter une contribution à la connaissance d'un personnel politique encore peu étudié et peu connu, peut-être caché derrière son « grand homme », Charles de Gaulle. Ajoutée à une autre étude sur le parcours politique des parlementaires gaullistes déjà réalisée, elle devrait fournir des réponses à quelques questions : les gaullistes de la IV<sup>e</sup> République constituent-ils un personnel renouvelé et original ? leur sociologie contribue-t-elle à comprendre les crises et l'échec du gaullisme sous la IV<sup>e</sup> République<sup>4</sup> ? Qui sont donc ces parlementaires gaullistes ?

---

<sup>1</sup> Parmi les principales études ayant abordé le sujet, il faut citer : Mattei Dogan, « L'origine sociale du personnel parlementaire français élu en 1951 », dans Maurice Duverger (dir.), *Partis politiques et classes sociales en France*, Paris, Armand Colin, 1955, p.291-328 ; Mattei Dogan, « Les candidats et les élus », dans Maurice Duverger, François Goguel et Jean Touchard (dir.), *Les Élections du 2 janvier 1956*, Paris, Armand Colin, 1957, p. 425-466 ; Annick Collovald, « Une politique de la fidélité. La construction du groupe parlementaire UNR 1958-1962 », *Politix*, N° 10-11, 1990, p.53-69.

<sup>2</sup> Bernard Lacroix, « Six observations sur l'intérêt de la démarche prosopographique dans le travail historiographique », dans Jean-Marie Mayeur, Jean-Pierre Chaline et Alain Corbin (dir.), *Les Parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p.27-42 et Éric Anceau, « Réflexion sur la prosopographie en général et sur la prosopographie du contemporain en particulier », dans *Des Français Outre-Mer*, textes réunis et publiés par Sarah Mohamed-Gaillard et Maria Romo-Navarrete, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2005, p.23-37.

<sup>3</sup> Nicolas Roussellier, « Remarques sur l'étude des parlementaires de la Troisième République », dans J.-M. Mayeur, J.-P. Chaline et A. Corbin (dir.), *op.cit.*, p.447-449.

<sup>4</sup> Sur le parcours politique, voir B.Lachaise, *op.cit.*

## I. Deux cent vingt-six hommes... et trois femmes

La domination masculine est écrasante dans le groupe qui ne compte que trois femmes sur 229 soit 1,3 % : Eugénie Eboué, Marcelle Devaud et Irène de Lipkowski. Le gaullisme fait encore moins de place aux femmes que la SFIO pourtant peu ouverte avec dix femmes parlementaires seulement sur 301 soit 3,3 %<sup>1</sup>. La faible place des femmes est surprenante à maints égards. Elle concerne la famille politique de l'homme, le général de Gaulle, qui a accordé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes en 1944 et dont l'image est très forte dans la population féminine à la Libération. Les premiers votes des femmes, en 1945-46, n'ont-ils pas été favorables aux partis qui se réclamaient du général de Gaulle, notamment le MRP ? Enfin, le Rassemblement du Peuple Français ne compte-t-il pas parmi les foules de ses adhérents de nombreuses femmes<sup>2</sup> ? De plus, dans l'histoire des femmes au Parlement, les débuts de la IV<sup>e</sup> République ne constituent-elles pas à la fois le temps de l'accès au Parlement et d'un apogée plus jamais atteint avant les années 1970 ?

Force est de souligner que si les femmes ont participé au succès du gaullisme politique, si elles ont été présentes au sein du RPF, elles sont « plus rares au plus haut niveau de la hiérarchie », parmi les dirigeants ou les parlementaires<sup>3</sup>. Plusieurs remarques s'imposent à propos de ces trois femmes parlementaires gaullistes. Eugénie Eboué a été élue députée de la Guadeloupe, puis au Conseil de la République en 1946 sous l'étiquette SFIO et elle siège dans le groupe gaulliste au Palais du Luxembourg après son exclusion de la SFIO en 1948<sup>4</sup>. Par ailleurs, sa légitimité est liée au nom de son défunt mari, le gouverneur Félix Eboué, dont la place est si grande dans l'épopée de

---

<sup>1</sup> Noëlline Castagnez, *Socialistes en République. Les parlementaires SFIO de la IV<sup>e</sup> République*, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 47.

<sup>2</sup> Entre 15 et 25 % dans le RPF national, entre un quart et un tiers dans le RPF du Sud-Ouest. B.Lachaise, *Le gaullisme au temps...op.cit.*, p. 413.

<sup>3</sup> Une seule femme au Conseil de direction du RPF – Eugénie Eboué ; aucune parmi les délégués régionaux et trois seulement parmi un total de 226 délégués départementaux nommés par le président du RPF. Voir Fondation Charles de Gaulle, *Avec de Gaulle. Témoignages. Le temps du Rassemblement (1946-1958)*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2005, p.26-28.

<sup>4</sup> Sur Eugénie Eboué et son parcours politique, voir Bernard Lachaise, « Dans la continuité de Félix Eboué : l'engagement gaulliste d'Eugénie Eboué sous la IV<sup>e</sup> République », Pierre Guillaume (dir.), *Identités caraïbes*, Paris, Éditions du CTHS, 2001, p.133-143.

la France Libre. Une seule gaulliste a été élue durablement, durant toute la IV<sup>e</sup> République – et même au-delà -, Marcelle Devaud, avec d'autant plus de mérite qu'elle a siégé dans une assemblée, le Conseil de la République, successeur d'un Sénat particulièrement réticent à l'entrée des femmes dans la vie politique sous la III<sup>e</sup> République. Elle se souvient du coup de pouce donné par le général de Gaulle en 1952 quand il l'a fait remonter de la dixième place – sur dix... - à la troisième sur la liste ce qui lui permet d'être réélue<sup>1</sup>. Irène de Lipkowski n'exerce qu'un mandat, entre 1951 et 1956. Or, durant cette législature, la comparaison entre le nombre de femmes dans les différents groupes politiques à l'Assemblée nationale renforce encore l'écrasante domination masculine du groupe gaulliste : sur les vingt-trois femmes, seize siègent au groupe communiste où elles représentent 16,1 % des élus ; trois au MRP (3,5 %) ; trois à la SFIO (2,8 %) et une seule au RPF (0,8 %). Avec ce chiffre, le RPF fait à peine mieux que l'UDSR, les radicaux, les républicains indépendants et le CRIAS qui ne compte aucune femme. Mais la rareté a parfois été compensée par un important investissement dans la vie des assemblées : deux des trois élus gaullistes - Marcelle Devaud et Irène de Lipkowski - ont été des parlementaires très actives<sup>2</sup>.

## II. Des élus très majoritairement trentenaires ou quadragénaires

Plus des deux tiers des parlementaires gaullistes (69 % exactement) ont entre 30 et 49 ans en 1945<sup>3</sup>. Les moins de 30 ans représentent 7,4 % du total et près de la moitié d'entre eux sont des élus d'outre-Mer. Les plus jeunes parlementaires métropolitains sont Michel Peytel et Michel Bernard (27 ans) suivis de Pierre Clostermann âgé de 30 ans et peu après, de Jacques Chaban-Delmas, élu à 31 ans. Les parlementaires de plus de 60 ans au moment de leur élection sont peu nombreux (5,1 %). Les plus âgés sont Charles Chalamon (74 ans) et Gabriel Puaux (69 ans). La comparaison avec les élus de la SFIO étudiés par Noëlline Castagnez révèle de grandes ressemblances avec, aux extrêmes, un *corpus* gaulliste un peu plus jeune et surtout moins

---

<sup>1</sup> Témoignage de Marcelle Devaud dans Fondation Charles de Gaulle, *op.cit.*, p.157-158.

<sup>2</sup> Gilles Le Béguec, « Mort et résurrection de la République parlementaire 1940-1958 », dans Jean Garrigues (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 398.

<sup>3</sup> Comme l'a fait Noëlline Castagnez, *op.cit.*, p. 380 et pour permettre une comparaison, l'âge de tous les parlementaires a été calculé en 1945.



lourd en sexagénaires et au-delà (10 % des élus SFIO). Sans doute, faut-il y voir un effet du poids de la Résistance dans le recrutement des élus gaullistes. Les exemples de Clostermann, véritable « as des as » de l'aviation de la France Libre durant la Seconde Guerre mondiale avec ses trente-trois victoires homologuées et de Chaban-Delmas, glorieux « général » de brigade, délégué militaire national, un des héros de la Libération de Paris, tous deux Compagnons de la Libération, l'illustrent. Tous deux sont entrés en politique dès 1946, avec l'accord du général de Gaulle, tous deux élus sous le label « union gaulliste », l'un dans le Bas-Rhin en juin et l'autre en Gironde, en novembre. La relative plus grande jeunesse des gaullistes contribue à l'inexpérience politique d'un certain nombre des élus des années 1946-1951 mais aussi à la longévité de nombreuses carrières de parlementaires, au-delà de la IV<sup>e</sup> République et parfois jusqu'aux portes du troisième millénaire, à l'image de Jacques Chaban-Delmas, de Geoffroy de Montalembert, d'Amédée Bouquerel, de Michel Debré etc.

### **III. Presque tous des hommes de la moitié Nord de la France**

Sur les cent-quatre vingt-onze élus gaullistes métropolitains, l'immense majorité le sont dans le Nord de la France : 10 % seulement sont issus du sud d'une ligne La Rochelle-Genève. En fait, les élus gaullistes proviennent majoritairement de trois grands ensembles géographiques, de poids à peu près égal : Paris et sa banlieue (41 parlementaires), l'Ouest armoricain (44) et le Nord-Alsace-Lorraine (38). À eux seuls, ces trois espaces fournissent près des deux tiers des parlementaires gaullistes. Dans l'immense majorité des cas (90 %), l'écu gaulliste est du terroir. Dans le cas de parachutages, les attaches familiales ne sont jamais éloignées (ex : Philippe Barrès, élu en Meurthe-et-Moselle en 1951, département d'où est originaire sa famille et où son père, Maurice, a été élu ; Pierre Billotte, élu en Côte d'Or en 1951, est issu d'une famille d'origine bourguignonne ; André Diethelm, élu dans les Vosges en 1945, tout comme Jean Gilliot, élu dans la Meuse en 1951, appartiennent à des familles alsacienne et lorraine qui ont choisi la France en 1871 et Pierre Koenig, élu dans le Bas-Rhin en 1951, est né en Normandie mais d'ascendance alsacienne). Dans certains cas, les parachutages ont cependant d'autres explications ou justifications. Ainsi, le RPF fait le choix de présenter, en 1951, dans des départements frontaliers, historiquement sensibles

aux guerres, plus nationalistes, des officiers généraux auréolés de prestige militaire : le héros de Bir-Hakeim, le général Pierre Koenig en Alsace, l'ancien déporté, général Jean Gilliot, gouverneur militaire de Metz (1946-1949) dans la Meuse et le héros de la campagne d'Italie et du débarquement de Provence, puis de l'épopée Rhin-Danube, le général Joseph Goislard de Monsabert, dans les Basses-Pyrénées<sup>1</sup>. Gilliot et Monsabert n'avaient aucune chance d'être élus dans leur département, les Landes, où le gaullisme a du mal à s'implanter. La domination du Nord contraste avec le Sud chez les gaullistes : trente-deux départements – soit un sur trois – n'ont aucun élu gaulliste sous la IV<sup>e</sup> République, la région la plus réfractaire étant Midi-Pyrénées. Ce bilan de l'origine géographique des élus gaullistes métropolitains rappelle que le gaullisme s'est surtout développé dans la France traditionnellement de droite, tandis que le Sud-Ouest et le Sud-Est sont plus hostiles.

#### **IV. Une majorité de diplômés de l'enseignement supérieur**

Contrairement à l'image souvent associée à l'appellation péjorative de « godillots », utilisée plus tard pour qualifier les parlementaires gaullistes de la V<sup>e</sup> République, force est de souligner le capital culturel dont disposent les élus gaullistes de la IV<sup>e</sup> République. L'étude de leur formation intellectuelle montre que plus de 59 % d'entre eux ont suivi des études supérieures, près de 25 % des études secondaires, 12 % seulement n'ayant pas dépassé le stade de l'école élémentaire<sup>2</sup>. Il faut souligner toutefois que parmi les gaullistes au niveau d'études modeste figurent deux éminentes personnalités, Edmond Michelet et Louis Terrenoire. Comme l'a raconté son fils, Edmond Michelet obtint en 1912 son certificat d'études primaires et « acquit ainsi son unique diplôme... Il eût pu... gravir tous les échelons des universités d'alors... son père en décida autrement ; un épicier devait avoir une bonne culture générale mais n'avait que faire de

---

<sup>1</sup> Sur les douze officiers candidats gaullistes en 1951, six se présentent aux frontières dont trois en Alsace-Lorraine. Le nom de Monsabert a été envisagé, entre autres, pour le Bas-Rhin puis pour les Alpes-Maritimes avant d'être retenu pour les Basses-Pyrénées, moins éloignées de sa résidence landaise, aux portes du Pays basque. Voir Bernard Lachaise, « Les militaires et le gaullisme au temps du Rassemblement du Peuple français 1947-1955 », dans Olivier Forcade, Éric Duhamel et Philippe Vial (dir.), *Militaires en république 1870-1962*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

<sup>2</sup> Le pourcentage de non réponses est de 4 %.

peaux d'âne<sup>1</sup> ». Pour l'ensemble des élus gaullistes, la comparaison avec les autres parlementaires de l'époque montre un niveau d'études beaucoup plus élevé chez les gaullistes quand on sait que moins de 50 % des députés de la IV<sup>e</sup> République ont fait des études supérieures et que chez les élus SFIO, seuls 46,5 % sont diplômés du supérieur, 23,6 % n'ayant fait que des études primaires<sup>2</sup>. Le haut niveau scolaire souligné par Annie Collovald chez les députés gaullistes de 1956 est confirmé pour l'ensemble des parlementaires de la IV<sup>e</sup> République, mais dans une proportion moindre (70 % au lieu de 94,2 %)<sup>3</sup>. Les élus gaullistes comptent un important noyau d'anciens élèves des grandes écoles (six issus de Saint-Cyr - Bergasse, Billotte, Gilliot, Magendie, Monsabert, Jean-Paul Palewski -, cinq de l'ENS - Diethelm, Flandin, Nocher, Soustelle, Vallon -, deux de Polytechnique - Lemaire et Vallon -, deux de l'École des Mines - Lespès et Nisse -) auquel s'ajoutent un groupe de poids équivalent (dix-sept) de docteurs en droit, un autre groupe de vingt-quatre docteurs en médecine ou pharmacie puis dix-sept diplômés de Sciences politiques et quelques-uns sortis de l'École de Vétérinaire ou d'une école d'ingénieurs.

## V. Membres des classes supérieures de la société

Le niveau d'instruction élevé de la majorité des élus gaullistes va de pair avec leur milieu socio-professionnel<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Claude Michelet, *Mon père Edmond Michelet*, Paris, Presses Pocket, 1990, p. 27.

<sup>2</sup> N. Castagnez, *op.cit.*, p. 131 et 145.

<sup>3</sup> Annie Collovald, « Les poujadistes ou l'échec en politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1989, p. 119.

<sup>4</sup> Pour l'apprécier et permettre des comparaisons, les critères de classification socio-professionnelle adoptés par des études antérieures (notamment celles d'Annie Collovald, *op.cit.* et Noëlline Castagnez, *op.cit.*) ont été retenus.

Catégories socio-professionnelles	Parlementaires Gaullistes IV <sup>e</sup> République	Députés 1951*	Députés 1956**	Députés 1958**	Candidats UNR 1958**	Députés UNR 1958**
Industriels, négociants	20,1	9	10	14	15,7	14,3
Professions libérales	26,2	22	17,7	24	23,6	23,9
Cadres supérieurs et hauts fonctionnaires	11,4	10,8	9,2	15,7	16,3	19,8
Ingénieurs	2,6	3,3	4,5	4,1	5,3	5,1
Professeurs	4	5,1	8,5	6,9	3,8	5,6
Professions intellectuelles	5,7	7,1	4,8	3,4	3,4	3
<b>Total classes supérieures</b>	<b>70</b>	<b>57,3</b>	<b>54,7</b>	<b>68,1</b>	<b>68,1</b>	<b>71,7</b>
Artisans, petits commerçants	2,1	0,3	5,9	0,2	5,6	0
Cadres moyens Instituteurs, professions médico- sociales	5,7	4	3,3	5,8	8,5	10,2
Employés	1,3	6,8	6,3	2,8	0,9	2,5
	0,8	2,7	6,1	2,8	3,4	1,5
<b>Total classes moyennes</b>	<b>9,9</b>	<b>13,8</b>	<b>21,6</b>	<b>11,6</b>	<b>18,4</b>	<b>14,2</b>
Ouvriers Salariés agricoles Personnel de service	0,4	7,8	12,7 0,2	2,1	1,9	1
<b>Total classes populaires</b>	<b>0,4</b>	<b>7,8</b>	<b>12,9</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1</b>
Agriculteurs	16,2	12,4	10,3	12,7	6,9	8,7
Divers	3,5	8,7	0,5	5,5	4,7	4,4

\* Chiffres calculés à partir de *Les Élections législatives du 17 juin 1951*. Paris, La Documentation française, 1953, p.55-56.

\*\* Chiffres issus d'Annie Collovald, « Une politique de la fidélité. La construction du groupe parlementaire UNR : 1958-1962 », *Politix*, n° 10-11, 1990, p.60.

70 % des parlementaires appartiennent aux classes supérieures, 9,9 % aux classes moyennes, 0,4 % seulement aux classes populaires et 16,2 % sont des agriculteurs. Les deux chiffres (70,3 % et 16,1 %) sont significatifs du poids de la bourgeoisie, d'une part et du monde rural, d'autre part, dans la représentation gaulliste. La différence majeure entre les élus gaullistes et l'ensemble des élus du Palais-Bourbon tient au poids des hommes issus des classes dirigeantes du secteur privé (industriels, négociants, professions libérales) qui, chez les gaullistes, fournissent à eux seuls près de la moitié des élus. Aux côtés de personnalités emblématiques du monde des affaires - le constructeur aéronautique Marcel Dassault ou le banquier Pierre Lebon - figurent dans les rangs gaullistes, de très nombreux entrepreneurs dans l'industrie tels André Gaubert, Maurice Georges, Charles Guthmuller, Joseph Halleguen, Pierre Hénault, Jules Houcke, René Plazanet, Charles Rousseau ou Jacques Vendroux ou des hommes du négoce, tels Victor Chatenay ou Pierre Ferri et des administrateurs de société, comme Raymond Boisdé, Lucien de Gracia, Michel Maurice-Bokanowski. Les avocats et les médecins - dominants dans les professions libérales - fournissent, à part égale, environ 20 % des élus gaullistes métropolitains. Parmi les premiers, figurent des noms du barreau parisien - Henry Torrès, André Bardon, Edouard Frédéric-Dupont, René Moatti - et de nombreux provinciaux comme Henri Bergasse et Michel Carlini dans les Bouches-du-Rhône ou Albert Bignon en Charente-Maritime. Le « déclin de la République des avocats » est moins perceptible chez les gaullistes que dans l'ensemble du monde parlementaire de la IV<sup>e</sup> République alors que le petit nombre de professeurs ne permet pas d'employer, pour les gaullistes, la formule « au bonheur des agrégés », utilisée par Gilles Le Béguec, pour souligner « la place exceptionnelle tenue par les enseignants » entre 1945 et 1958<sup>1</sup>. Du côté des médecins, derrière le professeur de médecine, Louis Pasteur Vallery-Radot figurent des spécialistes (Napoléon Cochart, radiologue ; Robert Huel, oto-rhino-laryngologiste ; Jean Lionel-Pèlerin, stomatologue) et des généralistes comme Antoine Vourc'h, Alfred Wetsphal, Jean-Gabriel Seynat, Louis Puy, Jules Pouget, Joseph Leccia, Bernard Lafay ou Pierre Couinaud. Inversement, force est de constater la très faible place des classes populaires et en particulier des ouvriers chez les élus gaullistes de la IV<sup>e</sup> République, surtout par comparaison avec l'ensemble des

---

<sup>1</sup> G.Le Béguec, *op.cit.*, p. 405-406.

députés, en 1951 et 1956. C'est une des différences majeures avec les élus communistes. L'Action ouvrière du RPF n'hésite pourtant pas à afficher, en 1951, ses « trois élus de la classe ouvrière » : si l'affirmation est incontestable pour Michel Bernard, « le tourneur sur métaux aux Etablissements Monopole à Poissy », élu dans la Seine-et-Oise et Francis Caillet, « ouvrier pâtissier », élu dans la Seine, elle laisse sceptique pour « l'ingénieur » Louis Vallon, élu dans la Seine, même en tenant compte de l'engagement et des responsabilités de Vallon dans l'Action professionnelle et sociale du RPF<sup>1</sup> ! Incontestablement, la représentation gaulliste représente plus le capital que le travail et cela n'est certainement pas sans incidence sur le manque d'enthousiasme des élus à défendre le projet social gaulliste, l'association capital-travail, davantage soutenu par la base du RPF où les ouvriers représentaient 17,8 % des adhérents et les employés 17,4 % ce qui a pu faire dire à Patrick Guiol et Éric Neveu que « le RPF incarne l'âge d'or d'un gaullisme plébéien (plus d'ailleurs à travers l'Action ouvrière)...<sup>2</sup> ». Quant aux gaullistes affichant la profession d'exploitant agricole, ils proviennent principalement des régions rurales du grand Ouest comme la Normandie (Jean Boivin-Champeaux, Jean de Geoffre, Philippe Livry-Level, Paul Pelleray, Claude Hettier de Boislambert...), les pays de Loire (Philippe d'Argenlieu, Michel de Pontbriand, Olivier de Sesmaisons, Pierre Fleury, Victor Priou ...), la Bretagne (Jean de Gouyon de Coipel, Yves Le Bot, Francis Samson) ou de la Gironde viticole (Gérard Deliaune, Jean Durand, Emile Liquard) mais aussi de l'Est comme André Garnier (Vosges), Paul Driant et Jules Thiriet (Moselle), Robert Hoefel et Michel Kaufmann (Bas-Rhin), Eugène Ritzenthaler (Haut-Rhin). Pour l'Ouest au moins, le poids des élus représentant le monde agricole dans les rangs gaullistes s'explique par la place de l'agriculture dans cette partie de la France mais souligne aussi combien le gaullisme a recherché et trouvé l'appui de grands notables ruraux aux familles solidement implantées localement et historiquement enracinées à droite. Le cas de Jean de Geoffre, dans le Maine-et-Loire, étudié par Marc Bergère, en fournit un très remarquable exemple : en 1951, lors des élections sénatoriales, il bénéficie de l'investiture RPF mais selon le préfet : « le nouveau sénateur a consisté à utiliser sa forte position personnelle pour mener

---

<sup>1</sup> *Le Rassemblement* des 22-28 juin 1951.

<sup>2</sup> Patrick Guiol et Éric Neveu, « Sociologie des adhérents gaullistes », dans « Le RPR », *Pouvoirs*, n° 28, 1984, p. 95-96.

sa campagne avec une relative indépendance à l'égard de ce parti... Comme la grande majorité de ces électeurs, M. de Geoffre sera plus soucieux des opinions des ruraux que de l'intérêt d'un parti...<sup>1</sup> ». Ce poids des notables chez les élus gaullistes de la IV<sup>e</sup> République correspond à un choix du général de Gaulle comme en a témoigné Pierre Lefranc : « Il se laissait impressionner par les titres, les fonctions occupées dans la cité ou dans le département ; il portait de la considération aux notables. Il souhaitait que son mouvement apparût comme sérieux et reposât sur des bases solides<sup>2</sup> ». Un des inconvénients de la confiance ainsi largement accordée à des notables dans les investitures gaullistes tient à un lien moins fort entre le notable – déjà « installé » - et le parti gaulliste qui contribue à comprendre comment, à l'image de Jean de Geoffre, de nombreux notables ont très vite abandonné la Croix de Lorraine, se jugeant trop enfermés par l'intransigeance du RPF et préférant, dès 1952, une attitude plus souple envers les autres partis de droite et le régime de la IV<sup>e</sup> République.

Avant de tirer les conclusions de l'approche sociologique des élus gaullistes sous la IV<sup>e</sup> République, il faut s'interroger sur l'unité ou la diversité du groupe en se demandant s'il existe des disparités entre les députés et les sénateurs, puis entre les élus de France métropolitaine et ceux de la France d'Outre-Mer.

### **Conclusion :**

#### **Unité ou diversité des élus gaullistes ?**

La différence dans le mode d'élection et dans la chronologie des élections entre députés et sénateurs conduit à poser cette question en premier lieu : les gaullistes du Palais-Bourbon ressemblent-ils à ceux de la Haute-Assemblée ? La domination masculine est encore plus écrasante à l'Assemblée qu'au Conseil de la République, une seule femme, Irène de Lipkowski, ayant porté les couleurs gaullistes à la chambre basse sous la IV<sup>e</sup> République. Cette situation résulte principalement de la très faible présence des femmes (4 % du total) sur les cent douze listes présentées ou soutenues par le RPF. De plus,

---

<sup>1</sup> Marc Bergère, « Jean de Geoffre, un élu « très angevin » », dans Gilles Le Béguec et Denis Peschanski (dir.), *Les Élités locales dans la tourmente. Du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Éditions, 2000, p.115-116.

<sup>2</sup> Pierre Lefranc, *Avec de Gaulle. Vingt cinq ans avec le général de Gaulle*, Paris, Presses Pocket, 1989, p. 91.

sur les vingt-trois candidates du RPF, pour l'essentiel présentes sur des listes en région parisienne (9), dans le Nord (2) et dans le Rhône (2), seules trois sont en position éligible, dont une seule, l'avocate de Clermont-Ferrand, Emérentienne de Gaudin de Lagrange, tête de liste, en Lozère, département, il est vrai, où le RPF est fort peu présent en 1951... Les autres candidates sont mal placées sur les listes gaullistes, neuf d'entre elles occupant la dernière ou l'avant-dernière place... Les députés gaullistes sont très nettement plus jeunes que les sénateurs (81,4 % de moins de 49 ans contre 66,3 %). Un député sur dix a moins de 30 ans en 1945 et moins de 2 % des sénateurs seulement. La formation des députés s'avère sensiblement plus élevée que celle des sénateurs : 62,2 % ont fait des études supérieures contre 54,8 % et un seul élu diplômé d'une grande école (ENS), Diethelm, a représenté le gaullisme au Palais du Luxembourg contre quatorze à l'Assemblée. Professionnellement, les députés appartiennent davantage aux classes supérieures (74,1 % contre 63,4 %) dont 21,8 % de patrons de l'industrie ou du commerce (contre 18,2 %), un peu moins de professions libérales (26,5 % contre 27,9 %) et 12,6 % de cadres supérieurs et hauts-fonctionnaires (au lieu de 9,6 %) ainsi que 6,6 % de professions intellectuelles (contre 2,9 %). Mais la différence la plus nette concerne les agriculteurs, beaucoup plus nombreux au Conseil de la République dans les rangs gaullistes qu'à l'Assemblée (21,1 % contre 13,9 %) : la haute chambre confirme ici, une fois encore, son image de « grand conseil des communes de France » avec un poids plus fort du monde rural. Ainsi, il apparaît que les parlementaires gaullistes des deux assemblées ne se ressemblent pas totalement. Mais les différences, beaucoup plus qu'une spécificité gaulliste, sont largement celles qui existent depuis longtemps entre les députés et les sénateurs.

Qu'en est-il entre élus métropolitains et élus d'Outre-Mer ? Parmi les trente-huit parlementaires représentant l'Afrique noire et Madagascar (vingt-quatre élus), les départements d'Outre-Mer (sept élus), l'Algérie (six élus) et les Français de Tunisie (un élu), une seule femme, ce qui est peu, mais proportionnellement plus que pour l'ensemble de la représentation gaulliste sous la IV<sup>e</sup> République ! Et cette femme, Eugénie Eboué, peut symboliser à la fois les Antilles dont elle est originaire et dont elle est sénateur - de la Guadeloupe - et l'Afrique où elle a vécu pendant la guerre et servi la Résistance aux côtés de son mari, le gouverneur Félix Eboué. Les élus d'Outre-Mer ne présentent guère de différence d'âge avec ceux de métropole si ce n'est un nombre plus élevé de moins de trente ans, tels El Goni,



Ouedraogo ou Sanogo Sekou nés au début des années 1920 ou Barry, Gouled Hassan, Sahoulba Gontchomé et Sidi El Mokhtar nés pendant la Première Guerre mondiale. Leur formation est moindre que celle des élus de métropole : ainsi, à peine plus d'un quart des élus d'Outre-Mer a suivi des études supérieures tandis qu'un sur cinq n'a pas étudié au-delà des classes primaires<sup>1</sup>. La comparaison socio-professionnelle entre les élus d'Outre-Mer et les autres va, bien sûr, dans le même sens : les parlementaires gaullistes non métropolitains appartiennent moins aux classes supérieures et beaucoup plus aux classes moyennes, près d'un élu sur quatre étant issu des cadres moyens. Il est difficile d'aller plus loin dans la sociologie comparée des élus métropolitains et des élus d'Outre-Mer tant le *corpus* de ces derniers est mince.

Une telle étude permet de montrer à la fois quelques traits originaux du personnel parlementaire gaulliste sous la IV<sup>e</sup> République, mais confirme aussi les limites du renouvellement tant les mouvements gaullistes ont dû, pour gagner les élections, s'appuyer sur des notables, souvent déjà élus et dont la sociologie n'est guère différente de celle des parlementaires du CNIP voire du parti radical ou du MRP. Si la faible place des femmes illustre le manque de modernité du gaullisme et son conservatisme ou son traditionalisme, elle est loin d'être spécifique au RPF comme l'a montré Noëlline Castagnez évoquant « le refus de la féminisation » de la SFIO à la Libération<sup>2</sup>. Plus novatrice de la part des gaullistes est la place faite aux jeunes, en métropole et plus encore Outre-Mer. Une telle attitude s'explique par la Résistance et force est de rappeler que de nombreux « jeunes » viennent de la France Libre ou de la Résistance intérieure<sup>3</sup>. Si tous les jeunes parlementaires ne sont pas restés fidèles à cet engagement gaulliste - comme Raymond Mondon, par exemple, plusieurs ont porté durablement le flambeau de la Croix de la Lorraine, sous la V<sup>e</sup> République après avoir fait leurs classes politiques sous la IV<sup>e</sup> République, à l'image de Jacques Chaban-Delmas, de Michel Debré ou de Raymond Triboulet, pour ne citer que les plus éminentes figures du gaullisme parlementaire entre 1946 et 1958. La formation intellectuelle des gaullistes de la IV<sup>e</sup> République

---

<sup>1</sup> Et la part d'élus pour lesquels les archives ne donnent aucune information sur les études incite à penser que le nombre d'élus n'ayant pas dépassé l'école primaire est plus élevé.

<sup>2</sup> N.Castagnez, *op.cit.*, p. 47.

<sup>3</sup> B.Lachaise, *Itinéraires...op.cit.* et *Compagnons du général de Gaulle, de la France Libre au RPF. De l'appel de Londres à l'appel de Strasbourg*, Hommages à Michèle Cointet, à paraître.

les place globalement très au-dessus des autres parlementaires et les « ténors » du RPF au Parlement peuvent appuyer leur compétence sur la qualité de leurs diplômes, qu'il s'agisse, par exemple, de Soustelle, Diethelm, Capitant ou de Vallon mais aussi Chaban-Delmas, Debré ou Lemaire. Professionnellement, les parlementaires gaullistes appartiennent très majoritairement aux classes supérieures de la société et largement au monde des notables, des villes – industriels, banquiers, hommes d'affaires – ou des champs. Ce caractère s'explique par les ralliements de droite au gaullisme et la séduction exercée par les notables sur le général de Gaulle au moment où il s'agit de sélectionner les candidats au Parlement. Si le personnel gaulliste en sort renforcé en termes de poids politique grâce à l'assise locale, aux clientèles et en poids économique ce qui n'est pas négligeable pour financer un mouvement politique débutant et peu fortuné initialement, le gaullisme ne peut qu'en être tiré vers la droite, vers le conservatisme plus que vers le « changement social » pourtant inscrit dans les objectifs du RPF. Et la fidélité des notables s'avère moins durable que celle des « obscurs » qui donnent tout au gaullisme, y compris quand le retrait du RPF de la vie politique les déroute et leur fait perdre tout espoir, s'ils se retirent eux aussi, d'acquérir à leur tour, un jour, une « place », au moins jusqu'en 1958. N'y a-t-il donc pas dans cette sociologie des parlementaires gaullistes quelques clés pour comprendre l'échec du gaullisme sous la IV<sup>e</sup> République ?